

PROJET

INNOVER ET S'ADAPTER
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
AU CŒUR DE LA SOLUTION

Présentation par Bernard Beaudin

Bernard Beaudin

Québec

RÉSUMÉ DE CARRIÈRE

Monsieur Bernard Beaudin est présentement directeur du développement et des relations publiques à l'Université du Québec.

Il a été nommé au poste de président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec le 17 juin 1996, et ce, jusqu'en juin 2006.

Il est bachelier en science agronomique de l'Université Laval. Il a œuvré à titre de négociateur adjoint au Secrétariat aux affaires autochtones de 1994 à 1996. Au ministère de l'Énergie et des Ressources ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles du Québec, il fut de 1989 à 1993, chef de service de l'administration et des renseignements et de 1986 à 1988, chef de service de l'information et des relations publiques. À la Régie des assurances agricoles du Québec, il a occupé les fonctions de responsable du service des communications de 1981 à 1986 et de responsable du bureau régional de Saint-Joseph-de-Beauce de 1975 à 1980.

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ACTIVITÉS PARAPROFESSIONNELLES

- 2003... Membre du comité directeur de la chaire de recherche sur la forêt boréale de l'Est en sylviculture et faune.
- 2002... Membre du conseil d'administration d'Exploramer à Sainte-Anne-des-Monts.
- 1996-2005 Membre du conseil d'administration du Centre interuniversitaire de recherche sur le saumon Atlantique (CIRSA) qui regroupe l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université du Québec.
- 1998-2004 Membre du Comité conseil de la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

- 1996 Membre du Comité conseil du gouvernement québécois sur la relance des parcs au Québec. Le rapport a été rendu public en novembre de la même année.
- 1991-1996 Membre du comité de coordination du Programme de développement économique du saumon (PDES), programme fédéral-provincial qui investit 30 millions de dollars, dont 3 millions de fonds privés dans le développement du saumon au Québec.
- 1984-1996 Membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).
- 1995
- Membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.
 - Délégué québécois à une mission en France portant sur la gestion des poissons et les conseils de bassin.
- 1994
- Président des États généraux sur le saumon. Faire le point sur la situation du saumon sous les aspects biologique, économique et social. C'est à cette occasion que j'ai proposé les concepts de « contrats de rivières » et de « conseils de bassin » qui aujourd'hui sont appliqués.
 - Secrétaire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).
- 1991-1994
- Membre du *Board of Director* et du comité exécutif de l'Atlantic Salmon Federation (ASF).
 - Membre du *Management Board* et de divers comités du ASF, Canada et États-Unis.
- 1989-1994 Président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).
- 1993
- Délégué du Québec à une mission canadienne en France. Échanges avec le Conseil supérieur de la pêche et l'Union des pêcheurs de France sur les problématiques de l'usage multiple de l'eau et les moyens technologiques utilisés pour permettre la migration des poissons dans les rivières harnachées de barrages.
 - Président du comité organisateur des États régionaux regroupés, la plus grande consultation menée partout au Québec par la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) afin d'obtenir l'opinion de ses membres et des décideurs régionaux en matière de développement du saumon.

- 1992 Président du comité organisateur du Colloque international sur la restauration des rivières à saumon. Trente conférences sont données par des représentants de cinq pays (Québec, Canada, Écosse, Islande, France, Irlande). Les Actes du colloque sont publiés en avril 1993.
- 1990-1992 Membre du comité sur la gestion des débits réservés pour la pêche sur la rivière Moisie dans le cadre du projet SM3 avec Hydro-Québec.
- 1991 Créateur du prix François-de Beaulieu-Gourdeau-Uitchitun, prix qui réunit les Québécois et les Innus dans leurs obligations envers le saumon.
- 1990 Président du comité organisateur du Colloque international de la FQSA. Ce colloque fait le point sur les interceptions de saumons en mer. Des représentants de six pays y participent (Écosse, Angleterre, Groenland, USA, Suède, Canada, Québec).
- 1989 Président du sous-comité de suivi sur le saumon du Sommet québécois sur la faune. Ce comité a procédé au réexamen du réseau des réserves fauniques en rivières à saumon.
- 1988 Coordonnateur de la délégation de la FQSA au Sommet québécois sur la faune et auteur du mémoire de la FQSA présenté lors de ces assises.

RECONNAISSANCES PERSONNELLES

- 2006 Membre honoraire de l'Association de protection de la rivière Moisie.
- 2006 Membre honoraire à vie de la Fédération québécoise de la faune.
- 2006 Membre honoraire à vie de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.
- 2000 Chevalier honoraire de l'Ordre des chevaliers de Saint-Hubert.
- 1999 Membre honoraire du Club des bécassiers du Québec.
- 1997 Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) : Prix François-de Beaulieu-Gourdeau-Uitchitun.
- 1995 **Gouvernement du Québec** : prix de la conservation de la faune, volet personnalité en reconnaissance du travail accompli depuis les années 1980 pour la protection et la mise en valeur du saumon atlantique.

- 1994 **République de France**, ministère de l'Environnement : médaille en vermeille de la pisciculture.
- 1993
- Ville de Le Vallois en banlieue de Paris (France) : médaille d'honneur.
 - Union des fédérations de pêche de la Garonne (France) : médaille d'honneur.
- 1990 Fédération québécoise pour le saumon atlantique Côte-Nord : trophée Salar,

Résumé

L'agriculture est une activité intimement liée au développement d'une population qui est sédentaire et qui occupe un territoire défini. Cette activité est indispensable pour assurer les besoins en alimentation humaine et animale, en fibres textiles végétales ou animales et en matières ligneuses, ce qui a toujours constitué la base des moyens qui permettent à une société de vivre et prospérer. L'agriculture est donc un reflet de la culture d'une civilisation. De ce fait, elle doit se développer au même rythme que la communauté qu'elle nourrit. Elle doit donc s'adapter aux conditions particulières du site géographique, du climat mais aussi des mœurs et coutumes du peuple dont il fait partie. Tous ces paramètres changent dans le temps et constituent un défi constant pour les producteurs agricoles. Dans ce contexte, ils sont obligés de rechercher les meilleures solutions pour leurs productions, en assurer le développement et souvent innover quand les changements sont majeurs.

L'agriculture est une aventure risquée, elle se pratique à l'extérieur et se trouve exposée aux intempéries et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les cultures sont souvent attaquées par des agents biotiques que nous n'arrivons pas toujours à contrôler. Les rendements peuvent donc varier de façon importante selon les conditions de croissance des cultures et les pratiques culturales adoptées par les producteurs. En plus de ces risques de production, les rendements très variables ou surabondants sont peu souhaitables car la demande pour les produits agricoles sont en général inélastiques face aux besoins et aux prix. Tout surplus d'une denrée se traduit par une chute des prix alors que si celle-ci est peu abondante par rapport à la demande on assiste à une flambée du prix. Le rôle de l'agriculture est donc de produire suffisamment sans provoquer de surplus et de conserver un équilibre souhaitable entre l'offre et la demande pour assurer un revenu juste au producteur. Les producteurs agricoles devront donc se concerter pour arriver à une forme de contrôle des marchés et éviter les crises économiques ou alimentaires. Ils devront trouver des outils et innover rapidement lorsque les marchés évoluent, souvent sans qu'ils puissent influencer ces marchés, eux-mêmes dépendants des échanges commerciaux et des changements de goût des consommateurs.

L'histoire peut nous apprendre beaucoup de choses et nous permet de comprendre comment les producteurs se sont adaptés aux modifications successives de la société québécoise. Nous pouvons constater que les producteurs ont cherché plusieurs fois à se regrouper et ont fini par adopter deux formes principales d'association.

Le mouvement coopératif qui regroupe des personnes dont les intérêts communs les poussent à constituer une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où l'excédent de gestion est réparti entre les seuls associés au prorata de leur activité. Le mouvement coopératif est en général concentré sur des

activités de production, des services commerciaux ou financiers, mais qui restent relativement locales et visent un groupe défini de membres. Même si on peut assister à une fusion ou alliance entre diverses coopératives, seul l'ensemble des membres en retire des bénéfices. Au Québec, le mouvement coopératif agricole est largement représenté par la Coop fédérée et les entreprises affiliées.

Le mouvement syndical aussi a fait sa place dans le monde agricole. Il s'est constitué pour défendre les intérêts collectifs des producteurs agricoles, son action est essentiellement sociale, politique et professionnelle. Actuellement, au Québec, un mouvement syndical a le monopole de représentation des producteurs agricoles : c'est l'Union des Producteurs agricoles, connue sous le sigle UPA.

L'UPA s'est impliquée dans tous les domaines qui touchent le monde rural et les productions agricoles du Québec. Les priorités du mouvement syndical ont d'abord été de regrouper les producteurs pour la défense de leurs intérêts professionnels puis de faire reconnaître légalement le statut de producteur agricole. Est venue ensuite la recherche de moyens pour permettre un contrôle de la mise en marché des produits agricoles et de faire reconnaître ces moyens par les gouvernements, tant provincial que fédéral. La recherche de financement, de systèmes de protection économique face aux pertes de récoltes dues à des éléments incontrôlables et de stabilité du revenu agricole face aux aléas du marché ont permis la création d'institutions soutenues par les agriculteurs et les gouvernements. Depuis une quinzaine d'années, l'UPA s'est dotée d'outils et a procédé à des ententes avec des partenaires privés, gouvernementaux ou publics pour financer et développer un réseau de recherche, de développement et transfert des connaissances à tous les niveaux de la production, de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles au profit de l'ensemble des agriculteurs du Québec.

L'UPA est devenue une partenaire incontournable et indispensable pour les autres intervenants du monde agricole du Québec et même du Canada. La structure syndicale mise en place s'est montrée efficace pour consulter ses membres, faire suivre l'information, recueillir les réactions et exprimer les besoins et les problèmes des producteurs agricoles. Les réseaux de communication, les ententes prises en partenariat dans la recherche, le développement et l'innovation en production agricole mais aussi en environnement, en formation, en éducation et en mesures sociales pour les agriculteurs et leurs conseillers donnent à l'UPA une place unique dans la défense des intérêts collectifs du monde agricole et agroalimentaire au Québec.

L'UPA demeure le seul organisme non gouvernemental capable de couvrir la majorité des enjeux et leurs interrelations dans une restructuration de l'agriculture au Québec. Sa contribution et son influence seront particulièrement utiles dans le contexte de changements drastiques que subissent actuellement

les secteurs économiques, commerciaux, sociaux et mêmes climatiques que nous vivons en ce début du 21^{ème} siècle.

1 - Agriculture et développement des civilisations : un mariage indispensable

Le peuplement important de territoires ne peut se faire qu'avec la congruence de plusieurs facteurs tels que la sédentarisation de parts importantes de populations, la formation et l'apprentissage de tâches spécifiques des individus selon leurs compétences, résultant en métiers où chaque citoyen joue un rôle précis qui est complémentaire de la tâche des autres citoyens afin de couvrir les besoins de l'ensemble du groupe. Une composante essentielle à la survie de ces populations est la création d'une agriculture performante qui permet de nourrir tous les individus. Cependant, il serait absurde de développer de très grandes entreprises agricoles pour les besoins de seulement quelques individus. Il y a donc un lien très étroit entre le développement des sociétés et le contexte rural et agricole qui soutient cette évolution. Les producteurs agricoles ont toujours eu la tâche ardue de défricher, coloniser et mettre en valeur les terres à vocation agricole et forestière. Le rôle des productions végétales et animales ou leurs sous-produits était initialement de fournir les denrées ou matières premières nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires, les textiles tels que le lin, le coton ou la laine, mais aussi les produits transformés comme le cuir ou les fourrures. Les producteurs agricoles étaient également bûcherons et fournissaient à la communauté les produits de l'érable, le bois de chauffage et le bois d'œuvre. Il ne faut pas non plus oublier que le territoire mis en valeur devient un patrimoine collectif et constitue la base des revendications territoriales des peuples. De nos jours, ces rôles de pourvoyeurs des produits de base essentiels à la communauté sont encore joués par les producteurs agricoles mais les entreprises se sont spécialisées, sont beaucoup moins nombreuses et plus grosses qu'auparavant, mais leur place dans un développement harmonieux des sociétés reste primordiale. Pour assumer pleinement cette responsabilité de soutien des populations, l'agriculture a dû de tout temps s'adapter et évoluer au même rythme que la civilisation dont elle dépendait, mais aussi qu'elle soutenait. Ce qui implique forcément une recherche de solutions aux problèmes qui se présentaient, des innovations et un développement constant.

Ceci peut être facilement observé au Québec où les premiers occupants du territoire venant d'autres continents, à partir du 17^{ème} siècle, se sont adaptés à un climat rigoureux et aux sols vierges qu'il a fallu défricher et mettre en culture, puis bâtir une société rurale capable de vivre dans des conditions totalement différentes de leurs pays d'origine. Il a donc été primordial pour les premiers producteurs agricoles de s'adapter vite et souvent avec beaucoup d'efforts et de souffrances pour permettre la survie et le développement de la société que nous connaissons aujourd'hui.

Toute cette adaptation des producteurs agricoles dans un contexte changeant et dans des conditions environnementales difficiles a demandé forcément de résoudre des défis, La plupart du temps, avec un encadrement et une pression religieuse, politique ou sociale contraignante. Il faut également reconnaître que les entreprises agricoles sont affectées en continu par une large gamme de risques.

2 - Risques auxquels sont soumises les productions agricoles

Il est important de remarquer ici que l'agriculture est une activité à hauts risques sur plusieurs aspects :

2.1 Risques climatiques, météorologiques et biotiques.

La quasi-totalité de la production végétale se fait en plein champ, donc elle est exposée à toutes les intempéries d'un climat parfois rude et à une météorologie très variable. Le Québec est un des endroits au monde où les saisons sont les plus marquées et où les variations de température sont parmi les plus grandes. Ceci s'explique par le contexte géographique, où la vallée du Saint-Laurent qui abrite le cœur agricole du Québec est à la fois à proximité de l'océan Atlantique, des masses d'air continentales du centre de l'Amérique du nord et celles de l'Arctique. Ceci est aggravé par le fait que pratiquement tous les systèmes météorologiques d'Amérique du Nord traversent le continent et terminent leur course en passant au-dessus du Québec pour se diriger vers l'extrémité Est du Canada et vers le Groenland. Le chemin emprunté par ces systèmes météorologiques détermine leurs impacts : en venant du Nord ce sont des masses d'air arctiques froides, les vents du Nord-Ouest sont froids et humides, les systèmes provenant de l'Ouest amènent des conditions de températures variables, souvent sèches mais se chargeant d'humidité s'ils passent au-dessus des Grands Lacs. Finalement, les remontées de masses d'air du Sud-Ouest et du Sud sont chaudes et la plupart du temps très humides. Les conflits entre ces systèmes, en arrivant au-dessus du Québec, provoquent souvent des conditions météorologiques changeantes et parfois violentes. On peut observer des variations de température de plus de 30 degrés Celsius tant en été qu'en hiver sur un intervalle de quelques jours ou parfois même de quelques heures. En hiver, il survient souvent des séquences de temps doux où la température monte au-dessus du point de congélation alors que la nuit suivante le thermomètre peut indiquer des températures qui sont redescendues autour de - 30 degrés C. En été, des conditions de croissance extrêmes telles que les excès ou manque d'eau ou de chaleur peuvent réduire les récoltes considérablement et provoquer une grande variabilité des rendements d'une année à l'autre. Pour atténuer ces risques et stabiliser leurs productions et donc les revenus, les producteurs agricoles du Québec doivent toujours être à l'affût des innovations techniques, culturelles, agronomiques, économiques ou scientifiques qui permettront de mieux adapter les productions et saisir les opportunités de marchés en dépit de ce contexte difficile.

Les cultures aux champs doivent aussi faire face à la compétition de plantes adventices, de ravageurs ou de maladies qui peuvent affecter lourdement les productions agricoles. Là aussi une surveillance de tous les instants, la recherche et l'innovation pour trouver rapidement les solutions appropriées sont des nécessités.

En fait, le producteur agricole doit chaque printemps investir des sommes élevées dans ses cultures et vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de sa tête tant que la récolte n'est pas arrivée à maturité, puis récoltée et entreposée dans de bonnes conditions.

La production animale qui faisait partie de toute ferme jusqu'au début des années 1950 fut le fruit de recherche et de développement des races les plus aptes à résister et à prospérer sous notre climat. De plus, les éleveurs ont été obligés de concevoir des méthodes de production, de préservation et de conservation des aliments du bétail malgré une période effective de culture d'à peine cinq mois par année.

2.2 Risques économiques et financiers

Le risque économique lié aux intempéries n'est pas le seul. Les productions agricoles doivent répondre à des critères de qualité de plus en plus exigeants et la concurrence est féroce entre les fournisseurs pour satisfaire les clients. Il suffit parfois d'un retard de production de quelques jours pour que les acheteurs comblent leurs besoins ailleurs et le producteur doit alors se trouver rapidement un autre marché; ce qui peut être un facteur de stress élevé si les denrées produites sont périssables.

Une caractéristique économique importante liée à la mise en marché des produits agricoles vient du fait que la demande est quasiment inélastique. Donc, tout surplus va provoquer un effondrement des prix, quelle que soit la qualité du produit offert et, inversement, toute rareté d'un produit en demande provoque une flambée des prix. Il faut donc encore une fois trouver des mécanismes permettant de stabiliser les productions agricoles ou leurs sous-produits de façon à combler les besoins avec un produit de qualité en quantité suffisante sans provoquer de surplus. La mondialisation des marchés a accentué ce problème de façon chronique dans certaines productions agricoles et les producteurs doivent se battre pour obtenir des prix décents ou conserver les stratégies mises en place pour stabiliser leurs marchés. (Il est quand même extrêmement difficile de concurrencer un produit lorsque la main-d'œuvre pour le produire est rémunérée de 20 à 30 fois moins qu'ici au Canada et au Québec).

Le risque économique et financier d'une entreprise agricole est élevé. À titre d'exemple, au Québec, les systèmes de production nécessitent sous nos conditions des investissements importants (plus de 6 \$ capitalisés à long ou moyen terme et 0,30\$ investis chaque année pour une valeur annuelle produite

de 1\$) et les coûts de production s'en ressentent. Cependant, les quelque 2,2 milliards de dollars injectés annuellement dans l'économie du Québec, principalement en région, constituent dans bien des localités un poumon économique irremplaçable. De plus, l'agriculture contribue pour au moins 10 % des emplois en région chaque année.

Dans les bonnes conditions, les prix de marché des denrées agricoles sont quasiment stables ou ont tendance à baisser depuis plusieurs années alors que tous les coûts de production augmentent plus rapidement, réduisant constamment les marges de profits. Encore une fois, la gestion et la structure des entreprises, les stratégies de mise en marché ou autres approches économiques ou commerciales doivent être soigneusement étudiées et faire preuve de recherche et d'innovation constante pour permettre à l'agriculture et l'agroalimentaire de survivre et prospérer dans un monde en constante évolution.

À cause de tous les facteurs de risques que nous venons de présenter, les entreprises agricoles sont reconnues par le monde de la finance et des assurances comme faisant partie des risques économiques et financiers les plus élevés, similaires à ceux rencontrés dans l'exploration minière, les puits de forage en mer ou le secteur minier. C'est pourquoi aucune compagnie de financement ou d'assurance agricole privée ne peut subsister sans un soutien mutuel important et surtout sans une participation massive de l'État qui devient souvent le seul assureur. Au Québec, ce rôle est joué par La Financière agricole du Québec qui gère des programmes de financement des entreprises, d'assurances sur la production et de soutien du revenu agricole. Le financement de ces programmes provient en partie des cotisations et paiements des producteurs mais la plus grande part revient aux contributions des gouvernements fédéral et provincial. La Financière agricole entretient des liens d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et 2 000 entreprises forestières privées. Elle administre des valeurs assurées de plus de 4,2 milliards et son portefeuille de prêts garantis atteint lui aussi environ 4,2 milliards de dollars. Une partie des fonds que La Financière agricole administre provient du gouvernement du Canada.

2.3 Un contexte de travail professionnellement et socialement éprouvant

Les différentes difficultés que l'agriculture traverse présentement ont engendré une situation préoccupante qui illustre les risques élevés auxquels sont soumis à la fois l'agriculture, mais aussi ceux qui en vivent. Le métier d'agriculteur est dur et toujours sous-estimé par la majorité de la population. De plus, les critiques nombreuses qui ont été entendues à l'égard de l'agriculture (pollution, odeurs, etc.) dans le dossier agroenvironnemental en a touché plus d'un. Actuellement, près de la moitié des producteurs agricoles présentent des signes élevés de stress ou même de dépression. Le taux de suicide est près du double de celui de l'ensemble de la population québécoise. Le taux de séparation et de divorce est également plus fréquent. Face à ces réalités, peu de jeunes sont intéressés à se

lancer en agriculture, donc le problème de la relève agricole est criant. Cette situation ne peut être passée sous silence, et il est urgent d'y remédier si on veut garder une agriculture active et florissante.

Un bref aperçu de l'histoire du contexte social et économique dans lequel s'est fait le développement de l'agriculture au Québec nous permet de comprendre son évolution. Les structures et les solutions que la société agricole et rurale du Québec s'est forgée au cours de son existence pour solutionner ces problèmes ou répondre aux besoins de recherche et de développement ont abouti à des solutions originales et innovantes, toujours adaptées à notre peuple, à sa culture et au contexte dans lequel elle vit.

3 - Le contexte historique de l'évolution de la représentation des intérêts des producteurs agricoles au Québec

Vers 1789, les premiers regroupements d'agriculteurs voient le jour lors de la création de sociétés d'agriculture. Ces sociétés sont financées en grande partie par l'État et copiées sur les modèles britanniques existants. Les membres sont essentiellement des notables intéressés par les questions agricoles, en particulier les innovations et les progrès techniques. Cependant la proportion d'agriculteurs est marginale.

En 1860, les producteurs cherchent à former des regroupements pour défendre leurs intérêts et on assiste à la formation de Cercles agricoles. Ces regroupements se font essentiellement en fonction de l'appartenance paroissiale des agriculteurs. Le mouvement est d'ailleurs rapidement encadré par l'Église catholique.

Le mouvement s'amplifie et, en 1875, est créée l'Union nationale, constituée par le regroupement de tous les cercles agricoles (et ils sont nombreux) qui désirent augmenter leur influence et soutenir leur profession par une formation provinciale. Le mouvement est à nouveau vite repris par l'Église et devient « Les Cercles Saint-Isidore ». L'aspect "Association professionnelle" que l'Union avait comme objectif au début est fortement réduit. L'État s'en mêle à son tour et prend en charge le financement de ces cercles mais en imposant toujours plus de contraintes et d'engagements. Finalement, ce contexte finit par enlever toute autonomie et possibilité d'action à cette Union nationale.

À la fin du 19^{ième} et au début 20^{ième} siècle, la société québécoise est en pleine mutation, les villes se développent rapidement tant par les migrations internes au Québec et au Canada, que par l'immigration européenne provoquée par des crises économiques ou politiques et des guerres incessantes. Les besoins en denrées alimentaires des villes poussent les producteurs agricoles à consacrer une part toujours plus importante de leurs productions à la demande grandissante. Il est nécessaire également de diversifier les productions, mais pas de façon désordonnée. Il devient évident qu'une mise en marché et une

planification même sommaires des productions agricoles doivent être mises en place. Le nombre de commerçants acheteurs de denrées agricoles est restreint et les producteurs nombreux, cela peut se traduire par des guerres de prix désastreuses entre agriculteurs. Afin de préserver leurs revenus et défendre leurs intérêts, les agriculteurs commencent à s'impliquer dans une approche collective pour la commercialisation de leurs produits. En 1908, le Parlement vote une Loi qui encadre la formation de sociétés coopératives agricoles. En quinze ans, 350 coopératives locales seront créées. La formation de coopératives permet un début de transformation des produits en région.

Cette période voit aussi le début d'une suite de révolutions technologiques. Une série d'innovations techniques et mécaniques permet la mécanisation rapide des travaux agricoles. L'énergie des machines à vapeur remplace la force des animaux (chevaux ou bovins), puis celles-ci sont déclassées par les machines diesel stationnaires. Finalement, entre 1912 et 1925, les moteurs à essence ou diesel plus petits et plus performants font leur apparition et permettent l'introduction de tracteurs et de matériel de transport de plus en plus adaptés aux travaux aux champs. Peu après la fin de la Grande Guerre 14 -18, il se produit une surproduction agricole, les prix chutent, les producteurs s'endettent et plusieurs quittent leurs terres pour la ville. C'est dans ce contexte de crise qu'est née la Coopérative Fédérée de Québec en 1922.

Deux ans plus tard, en 1924, 2 400 producteurs agricoles se réunissent à Québec et fondent un regroupement de forme syndicale, l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC) dont le programme est la gestion et l'amélioration de l'agriculture au Québec, l'enseignement agricole, le crédit agricole, la production et la commercialisation des produits de la ferme, la taxation, la colonisation et l'Association professionnelle. La structure est encore fortement encadrée par l'Église catholique, mais cette fois, sentant la détermination des producteurs, elle va contribuer à la formation et le développement des compétences par la création d'établissements d'enseignements et de recherches agricoles.

Le mouvement coopératif s'intensifie ainsi que le mouvement syndical. Il se produit parfois des compétitions féroces entre ces deux mouvements.

Le journal «La Terre de chez-nous» est créé en 1929. C'est rapidement la principale publication spécialisée et instrument d'information (et même de formation à distance) dont disposent les producteurs agricoles. Ce sera souvent la seule source de renseignements professionnels et d'actualités agricoles que les producteurs pourront se procurer pour encore de nombreuses années. Il est encore aujourd'hui la publication d'information agricole la plus lue par les producteurs et le porte-parole dans bien des cas de l'UPA.

En 1930, à peine 10 % des fermes sont raccordées à un réseau de distribution d'électricité, et seulement 25% en 1945. L'électrification des campagnes devient une revendication majeure de l'UCC. En 10 ans, de 1945 à 1954, plus de

100 000 km de ligne sont installées. Fin 1954, plus de 85 % des entreprises sont électrifiées. C'est une avancée technologique majeure qui accompagne l'électrification à la ferme car en plus de l'éclairage, de nombreux travaux sur la ferme et dans les bâtisses peuvent maintenant être mécanisés (eau courante, ventilation des granges et des bâtiments d'élevage, réfrigération et congélation, écurage des étables, etc.). Il s'en suit une modification rapide des bâtiments et de leurs fonctions sur la ferme, la spécialisation s'intensifie et la mise en marché des produits est fortement influencée, particulièrement pour les productions périssables telles que le lait, les viandes ou les légumes qui peuvent maintenant être entreposés plus longtemps avant la vente ou la transformation.

Les coopératives affiliées à la Coopérative fédérée de Québec sont nombreuses et connaissent de l'expansion surtout par le support technique et matériel qu'elles apportent aux producteurs. Elles sont surtout actives dans la production laitière où elles facilitent l'installation de trayeuses, donnent la formation aux producteurs agricoles et gagnent ainsi leur confiance. Elles sont également très impliquées dans la transformation et le commerce du beurre et du fromage, les engrais minéraux et les semences, les aliments du bétail et la vente de produits de la ferme.

Durant les années 1940 et 1950, malgré les crises économiques, le mouvement coopératif et syndical s'organise. Il va forger la société agricole et rurale du Québec (caisses populaires, coopératives d'électricité, chantiers coopératifs, assurances mutuelles, coopératives d'achat et de vente de produits liés à l'économie et la gestion des entreprises agricoles.)

Le concept de contrats collectifs fait son chemin et, en 1944, l'UCC demande officiellement au gouvernement de légiférer dans ce sens.

En 1955, la Coop fédérée achète l'entreprise Legrade, spécialisée dans l'abattage et la commercialisation des viandes. Depuis son implication dans la production, l'abattage, la transformation et la commercialisation des viandes n'a cessé de croître.

En 1956, le gouvernement de l'Union Nationale accorde aux producteurs la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est chargée de faire respecter l'application de cette Loi en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée, en évitant les conflits entre les différents intervenants et en veillant à la protection des intérêts des consommateurs. Les premières ententes entre des syndicats de producteurs et des entreprises de vente ou de transformation de produits agricoles (essentiellement des conserveries) voient le jour.

Un peu plus tard, en 1965, les plans conjoints (outils qui en vertu de la Loi donnent aux regroupements de producteurs le pouvoir d'organiser collectivement

la mise en marché d'un produit donné) permettent, dans certains secteurs, de couvrir l'ensemble de la production. Le financement est assuré par un prélèvement obligatoire. Les Offices, noms donnés aux regroupements d'agriculteurs administrant un plan conjoint, ont le pouvoir de mettre en place des agences de vente et même de continger la production.

En quelques années, les groupes de producteurs spécialisés mettent en place des plans conjoints provinciaux. Les différents Offices provinciaux perçoivent rapidement le besoin de coordonner leurs actions au niveau national, en particulier en fonction des produits qui passent les frontières du pays, mais aussi dans la gestion nationale de l'offre. La Commission canadienne du lait est créée en 1967.

Suite à des conditions climatiques désastreuses plusieurs années de suite et une grave sécheresse en 1964 et 1965, la Régie de l'Assurance-Récolte est créée en 1967 au Québec afin de protéger les revenus des agriculteurs dont les cultures fourragères ou céréalières sont affectées. Dans les quelques années qui suivent, les autres secteurs de production seront ajoutés à la liste des protections offertes.

En 1971, pour uniformiser les réglementations dans les différentes provinces ou territoires, une loi fédérale vient encadrer le pouvoir des Offices nationaux et provinciaux.

En 1974, la Régie de l'Assurance récolte du Québec réussit à impliquer le gouvernement fédéral qui par une entente toujours en vigueur engage Ottawa à contribuer au paiement de 50 % des frais d'administration de la Régie et de 25 % des primes d'assurance. Ce qui consolidera grandement la position économique de la Régie et par conséquent la durabilité de ses programmes de protection pour les producteurs agricoles.

L'année 1972 marque un renouveau dans le monde syndical agricole. Au sortir de la révolution tranquille au Québec, l'UCC perd son caractère confessionnel et devient l'Union des producteurs agricoles (UPA). L'organisme connaît rapidement un changement en profondeur de ses structures internes. De plus, il acquiert un droit de représentativité exclusive de la profession de producteur agricole par la Loi sur les producteurs agricoles. Cette loi définit le statut de producteur agricole et reconnaît l'UPA comme seule association accréditée pour représenter tous les producteurs agricoles au Québec. Elle confère à l'UPA le droit de percevoir des cotisations de ses membres et des redevances ou contributions obligatoires sur les produits agricoles mis en marché (en respectant toutefois certaines exigences.)

La restructuration transforme les anciens syndicats locaux, qui regroupaient une ou plusieurs paroisses, en syndicat de base (le nombre passe de 828 à 175) ce qui leur donne maintenant une représentativité plus étendue.

Par la suite, l'UPA s'est impliquée et a défendu deux dossiers importants pour les producteurs. La protection du revenu des producteurs face aux aléas des prix du marché qui a abouti à la création de la Commission administrative des régimes d'assurance stabilisation des revenus agricoles en juin 1975. Puis la protection des terres face à la spéculation grandissante autour des grandes villes et des réseaux routiers qui s'est matérialisée par la Loi sur la protection des terres agricoles en 1978.

En 1979, La Régie de l'assurance-récolte, en collaboration étroite avec les syndicats de base de l'UPA, met en place le système collectif des grandes cultures et des plantes fourragères. Ce nouveau programme permet à une grande majorité de s'assurer à un coût beaucoup moins élevé que ceux en vigueur dans le programme d'assurances individuel.

En janvier 1981, la Régie des assurances agricoles du Québec est créée par la fusion de la Commission administrative des régimes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et la Régie de l'assurance récolte. Tous les services de protection du revenu des agriculteurs sont maintenant regroupés en un seul organisme. La création d'un guichet unique facilite la gestion des dossiers pour les producteurs et réduit les coûts d'administration pour l'État.

Dans les années 80, trois secteurs sont contingentés : le lait, les œufs et la volaille. L'encan électronique pour la mise en marché du porc est mis en place. Les cinq catégories de producteurs de bovins se donnent des outils spécifiques à leurs productions (agences de vente, enchères électroniques, encans spécialisés, négociation de garanties de paiement). La consolidation des plans conjoints se poursuit selon les besoins exprimés par les producteurs. Vers la fin des années 90, de nouveaux secteurs de production s'organisent sur une base collective et rejoignent l'UPA (lapins, chèvres, aquaculture, agriculture biologique). Au début des années 2000, plus de 85% des produits agricoles du Québec sont mis en marché collectivement par des groupes spécialisés.

En 2001, La Financière agricole du Québec est instituée. Elle est le résultat d'un consensus entre l'État et le monde agricole pour regrouper et améliorer tous les services offerts précédemment par le gouvernement du Québec en un seul organisme de financement, d'assurance récolte et de protection du revenu. En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, elle joue un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que dans la pérennité des entreprises de ces secteurs d'activités. L'UPA est fortement impliquée dans la prise de décisions de cet organisme grâce à une concertation continue des fédérations spécialisées pour ajuster les programmes, mais aussi par la présence de hauts responsables de l'UPA sur le conseil d'administration de la Financière agricole du Québec.

En 2002, la Coopérative fédérée a maintenant 80 ans d'existence, elle représente une centaine de coopératives affiliées et près de 62 000 membres propriétaires. Elle génère environ 15 000 emplois, ses revenus sont de plus de 4,2 milliards de dollars.

Depuis les années 90, la mondialisation de l'économie est à l'ordre du jour et fait l'objet de tous les débats. Le Québec ne fait pas exception et l'agriculture du Québec n'est plus abritée par des frontières. Face à la libéralisation du commerce international, il faut défendre âprement et constamment les mises en marché collectives, les productions contingentées décrites ci-dessus et la lutte continue encore à ce jour.

Ces années sont marquées également par les enjeux environnementaux. Les agriculteurs prennent, en 1994, un virage vers une agriculture durable et respectueuse de l'environnement par l'adoption d'un Plan stratégique agroenvironnemental. Cette stratégie est encore en vigueur et recherche les moyens de concilier la rentabilité à court et moyen termes ainsi que la productivité à long terme avec les exigences des consommateurs et de la société, un environnement plus sain et des pratiques culturales plus respectueuses des écosystèmes et du milieu rural.

L'UPA suit de près l'évolution des préoccupations des producteurs qui sont toujours à l'ordre du jour et dont le contexte peut changer constamment, en l'occurrence, le système de taxations, le développement régional, la rémunération des agriculteurs et les coûts de production, le rôle de la femme dans les entreprises familiales, la relève agricole, les zones de libre-échange et la mondialisation des marchés et bien d'autres sujets d'actualités tels que l'environnement et les changements climatiques.

Cette brève page de l'histoire de la société rurale et de l'agriculture du Québec montre clairement la prise en main par les agriculteurs du Québec de leurs problèmes en adoptant une structure de type syndical et coopératif solide qui représente et défend l'intérêt de tous les producteurs du Québec. Ces racines profondes et très démocratiques font que l'UPA est devenue un élément solide et incontournable de l'agriculture québécoise.

4 - La représentation des intérêts collectifs des producteurs agricoles

L'UPA est plus que jamais le représentant de tous les producteurs agricoles du Québec. En 2005, on comptait environ 43 500 producteurs et productrices agricoles au Québec, répartis sur 30 800 entreprises agricoles. Ces entreprises engagent chaque année autour de 12 500 à 13 000 employés et vendent des produits pour une valeur de 6,21 milliards de dollars. L'actif moyen d'une entreprise agricole tourne autour de 1,22 millions \$, soit pour l'ensemble des

membres une valeur d'actifs de 37,7 milliards \$. Peu de syndicats au Québec peuvent se vanter de défendre les intérêts d'une telle ampleur sociale et économique.

L'UPA s'est donnée pour objectif de promouvoir, défendre et développer les intérêts économiques, professionnels et sociaux des producteurs agricoles et forestiers. Ce syndicat de PME agricoles s'implique aussi au niveau social et contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural au Québec.

Le financement de l'UPA se fait uniquement par les cotisations des membres et les contributions aux plans conjoints en fonction des volumes de production. Cet autofinancement assure une indépendance politique et une autonomie décisionnelle de l'organisme. À partir d'un niveau de production commercial propre à chaque secteur de production, la participation est obligatoire et le système de prélèvement est exclusif à l'UPA.

C'est avant tout un formidable regroupement de forme syndicale. L'UPA représente 44 000 membres regroupés en 155 syndicats de base qui assurent une représentativité locale couvrant tout le territoire agricole du Québec. Ces syndicats de base sont eux-mêmes regroupés en seize fédérations régionales.

La représentativité est également professionnelle par groupes spécialisés : vingt-cinq groupes ou fédérations spécialisés rassemblent 222 syndicats spécialisés dans une même production dont l'envergure est soit régionale soit provinciale. Ces groupes travaillent notamment à une mise en marché ordonnée, souvent par des plans conjoints. Ils s'occupent aussi du développement de leurs secteurs de production et veillent aux intérêts de leurs membres, notamment lors de l'établissement des coûts de production qui servent de base à bon nombre de programmes ou régimes d'assurance ou du financement agricole.

Cette double structure, régionale et par secteur de production, liée au fait que l'UPA regroupe tous les producteurs du Québec confirme que l'UPA est la voix unique et officielle qui parle au nom de tous les producteurs agricoles du Québec non seulement en vertu de la Loi des producteurs agricoles mais surtout par les faits. Cette structure permet à l'UPA de contacter rapidement un secteur de production ou, au besoin, tous les membres concernés par un sujet et de donner un avis bien étayé dans des délais relativement courts.

La consultation efficace et quasi-constante de ses membres, les interrelations entre toutes les fédérations et les syndicats de base et le fait que tous les administrateurs soient avant tout eux aussi des producteurs agricoles, donnent à l'UPA une bonne connaissance des problèmes vécus en agriculture en général et par secteur de production en particulier. C'est également l'organisme le plus articulé et le plus représentatif actuellement des intérêts collectifs des agriculteurs du Québec.

Cette connaissance et l'expérience, mais aussi la clairvoyance de ses décideurs ont, depuis plus de vingt ans, mais surtout depuis le début des années 90, poussé l'UPA à s'impliquer de plus en plus dans la recherche, le développement et l'innovation sur tous les aspects touchant l'agriculture au Québec ou affectant la vie rurale dans son ensemble et, en particulier, celles des producteurs agricoles. Afin de répondre à ces attentes, l'UPA a mis en place des outils qui sont en eux-mêmes des innovations et qui font souvent l'envie des regroupements de producteurs agricoles ailleurs au Canada, mais également dans beaucoup d'autres pays.

5 - Les groupes affiliés ou apparentés de l'UPA

L'UPA se doit de conserver son indépendance économique et son autonomie. Par contre, elle ne peut se permettre de se priver de fonds provenant du secteur privé, gouvernemental, industriel ou autres. Donc, un certain nombre de groupes affiliés ou apparentés se sont constitués, où l'UPA joue un rôle primordial soit directement, soit par l'intermédiaire des fédérations ou groupes spécialisés.

5.1 Agricarrières

C'est un comité sectoriel qui regroupe la majorité des syndicats de base et des fédérations de l'UPA. La mission d'Agricarrières est de réunir l'ensemble des intervenants du secteur de la production agricole afin de mettre en commun les différentes problématiques et élaborer des solutions en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en milieu agricole.

Les champs d'intervention touchent trois volets. Le premier est la valorisation et la promotion des emplois pour la main-d'œuvre agricole, une meilleure connaissance du marché du travail et des besoins du secteur en terme de développement des ressources humaines. Le deuxième volet touche la formation professionnelle et technique des ressources humaines en agriculture ; à cet effet Agricarrières émet des avis au ministère de l'Éducation et collabore avec celui-ci lors de la révision ou l'élaboration de programmes de cours ou de formations techniques ou professionnelles. Le troisième volet concerne le développement des ressources humaines qui se traduit par un appui aux entreprises agricoles pour la gestion du personnel, l'organisation du travail, la mise en réseau des centres d'emploi agricole et, enfin, la promotion de programmes visant la stabilisation des emplois et l'information auprès de l'ensemble des entreprises et des travailleurs du secteur.

Agricarrières est soutenu dans ses actions par des conseillers et des aides du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Agricarrières collabore avec le ministère de l'Emploi et le celui

de l'Éducation lors de la révision ou la conception de programmes touchant l'emploi ou la formation des intervenants en milieu agricole.

5.2 Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)

Le CDAQ est né en 1996, suite à une entente entre l'UPA et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Son mandat est de gérer des programmes d'aide financière pour le compte d'organisations gouvernementales (essentiellement du gouvernement du Canada) ou privées, d'appuyer financièrement et techniquement des initiatives de groupes de producteurs et organismes agricoles, d'offrir des services-conseils aux groupes de producteurs agricoles en matière d'analyse et de gestion de projets et de sensibiliser le secteur aux enjeux émergents et futurs de l'agriculture.

Le CDAQ administre au Québec les principaux programmes ou Fonds spéciaux qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada lui a confiés. Ces fonds touchent l'adaptation et le développement rural, l'aide au transport des céréales fourragères, la conservation de l'eau et des sols, la gestion agroenvironnementale, le programme d'atténuation des gaz à effet de serre, la biosécurité à la ferme, le marché des biocarburants pour les producteurs agricoles. Le CDAQ met en œuvre la part réservée au secteur de la production agricole du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le CDAQ est également le mandataire du volet Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture.

En 1998, le CDAQ a signé une entente avec le MAPAQ et a mis à contribution le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural pour lancer son Programme agroenvironnemental (PAE) et financer un réseau de cinquante Clubs-conseils en agroenvironnement dont le rôle sera de conseiller et accompagner près de 4 000 producteurs dans l'adoption de pratiques agricoles et environnementales durables. Le PAE prévoit également le développement d'un réseau d'agents agroenvironnementaux à travers les filières régionales de l'UPA.

Le soutien aux services conseils se poursuit encore et permet de fournir aux producteurs agricoles un soutien technique et scientifique rapide et efficace non lié aux secteurs privés ou gouvernementaux. Le plan agroenvironnemental permet de mettre en place des ententes de réseautage et de services entre les centres d'expertise, les centres de recherche, les maisons d'enseignement et les dispensateurs de services-conseils. Ce réseautage fait circuler et rend accessible l'information obtenue des milieux de la recherche et du développement vers les producteurs et leurs conseillers de façon à les aider dans la prise de meilleures décisions. Le réseautage met aussi en liaison les différents Clubs-conseils et leurs conseillers afin de créer des équipes multidisciplinaires pour répondre aux besoins et aux priorités d'action identifiés au niveau régional et interrégional.

Depuis 1997, les clubs-conseils ont connu un essor considérable. Au 31 mars 2005, 7 790 exploitations agricoles étaient membres d'un des 83 clubs-conseils en agroenvironnement et près de 300 conseillers sont impliqués. Le mouvement continue de prendre de l'ampleur. Certaines entreprises qui ont bénéficié des plans d'accompagnement et qui les ont suivi quittent une fois leur situation améliorée alors que de nouveaux membres viennent chaque année grossir le nombre d'exploitations qui désirent être accompagnées dans leur démarche agroenvironnementale.

L'outil principal des conseillers en agroenvironnement est l'élaboration avec les responsables d'une entreprise agricole d'un plan agroenvironnemental (PAA) afin de s'assurer de leur mise en conformité réglementaire. Le PAA a pour objectif de faire un bilan agroenvironnemental de l'entreprise puis d'identifier les actions prioritaires qui doivent être réalisées afin de répondre aux normes environnementales, d'améliorer sa performance agroenvironnementale, donc de réduire les impacts sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. La première démarche propose diverses solutions aux surplus de phosphore dont le but est de répondre aux normes environnementales et d'identifier les bonnes pratiques agroenvironnementales améliorant l'ensemble de l'entreprise. Dans bien des cas, cela se traduit par une meilleure gestion des engrais (notamment grâce à la confection d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)), une réduction des quantités d'engrais épandus et une utilisation moindre de pesticides. On a pu constater une baisse de 30 à 50 % dans l'épandage des herbicides. Les superficies où se fait la lutte intégrée ont augmenté de 44% et couvrent maintenant près de 22 % des superficies en culture. Les superficies sous travail réduit du sol ont également connu un essor important et couvrent actuellement près de 42 % des superficies cultivées.

La protection et la mise en valeur des cours d'eau en milieu agricole devient une démarche soutenue et suivie par un nombre grandissant d'entreprises qui ont pris conscience de la fragilité mais aussi de la grande valeur écologique des cours d'eau et des milieux humides dans le paysage rural. La protection, l'aménagement et la stabilisation des bandes riveraines, accompagnées de brise-vent ou non, diminuent les problèmes d'érosion et de pollution tout en améliorant grandement la qualité des habitats fauniques à la ferme. À cette fin, le CDAQ et les clubs-conseils soutiennent efficacement le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole mis en place par l'UPA et La Fondation de la Faune du Québec en 2005.

L'auteur, Président directeur général de La Fondation de la Faune, lors de la mise en application du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, souligne qu'il a été à même de constater que le véritable canal pour innover en matière de protection des habitats

fauniques en rivières ou milieux humides était l'UPA, ses Fédérations et les Clubs-environnementaux. Il précise : « Nous ne nous sommes pas trompés car dans les dix projets pilotes retenus sur plus d'une trentaine de demandes, la majorité des producteurs ont adhéré au projet et continue de le soutenir. J'ai pu constater qu'une telle intégration de la préoccupation de la préservation et de la protection des habitats aquatiques dans la gestion courante des activités des entreprises, sans aucun bénéfice au niveau agricole, n'a pu se faire que par une volonté ferme des producteurs agricoles et de leurs dirigeants de l'UPA à effectuer un virage environnemental durable. C'est là un exemple d'innovation sociale remarquable qui sera utile à l'ensemble de la société ».

Le PAA et tous les renseignements relatifs à une exploitation agricole sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, ce qui contribue grandement au lien d'affaire et de confiance qui se noue entre les producteurs et les conseillers de leurs clubs-conseils.

Le travail des clubs-conseils soutenu par le CDAQ se poursuit suite au renouvellement des ententes de financement. C'est un des maillons essentiels du transfert des connaissances par des équipes professionnelles pluridisciplinaires très compétentes auprès des producteurs agricoles.

5,3 La Fondation québécoise pour la recherche en agroforesterie

C'est une Fondation créée en 1992 par l'UPA et ses fédérations et syndicats affiliés. Ces derniers en sont les seuls membres et bénéficiaires. C'est une structure d'accueil de fonds venant du secteur privé en vue de promouvoir et financer la recherche en agriculture, en foresterie ou dans d'autres domaines connexes. La Fondation fait réaliser des projets de recherche dans des centres ou stations du secteur public et agit en tant que mandataire ou initiatrice de réalisation de ces projets.

5.4 UPA développement international

Le développement du mouvement coopératif et syndical pour les agriculteurs intéresse l'UPA partout dans le monde. Afin d'aider la classe agricole d'autres pays, en particulier dans les pays en voie de développement, l'UPA a mis en place un réseau d'entraide et d'échange afin de faire profiter de son expérience et de conseils permettant aux agriculteurs désireux de développer des projets collectifs dans leurs communautés. L'UPA entretient des relations étroites avec la Fédération Canadienne de l'agriculture sur tous les dossiers qui concernent l'agriculture, les intérêts des agriculteurs et les échanges commerciaux de produits agricoles.

Ce secteur d'activités prend de plus en plus de place suite à la mondialisation des échanges commerciaux et agricoles. En particulier pour contrer ou atténuer la mainmise de grandes multinationales sur des secteurs entiers de production agricole au niveau mondial aux dépens des masses rurales de pays en voie de développement. Ces populations généralement pauvres sont peu organisées pour contrer des stratégies ou politiques commerciales venant de compagnies de cultures bien différentes et surtout avec des moyens financiers énormes.

Par ces activités, l'UPA a un rayonnement national et international reconnu de tous.

6 - Implication de l'UPA dans des activités de recherche, développement et innovation

L'UPA s'est impliquée de biens d'autres façons innovantes dans des activités de recherche, de développement, de formation et de vulgarisation des informations auprès de ses membres. Trois approches différentes lui permettent d'atteindre ses buts.

6.1 Participation aux grandes réunions des décideurs

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs grands forums ont été organisés au Québec. Ils réunissaient les décideurs des grandes entreprises agroalimentaires, de l'industrie de la transformation, du commerce international et des entreprises ou organismes privés et gouvernementaux impliqués dans l'agriculture au Québec, dont l'UPA.

Les principaux événements auxquels l'UPA a participé sont :

- Le Sommet sur l'Agriculture québécoise en 1992
- La Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire en 1998
- Le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en 1999
- Le Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois en 2001.

Tous ces forums de concertation au plus haut niveau avaient en commun la recherche d'une vision partagée et des moyens à prendre pour y parvenir. À chaque rencontre, l'UPA y a toujours joué un rôle prépondérant.

6.2 Participation aux réseaux de recherche, développement et innovation en partenariat avec des organismes gouvernementaux et privés

L'UPA participe en partenariat aux activités de deux corporations de recherche en agriculture :

- Le centre d'étude sur les céréales et protéagineux (CÉROM).

Le CEROM est une corporation de recherche à but non lucratif créé en 1997 par trois membres fondateurs qui sont la Fédération des cultures commerciale de l'UPA, la Coopérative fédérée de Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les producteurs agricoles y sont donc représentés tant par leur mouvement professionnel (l'UPA) que par un mouvement coopératif important au Québec.

Cette corporation travaille sur quatre grandes orientations : L'innocuité et la qualité des grains, les pratiques environnementales, la relance de la culture du blé panifiable et la diversification des productions. Elle dispose de deux sites de recherche (à Saint-Bruno-de-Montarville et à Saint-Hyacinthe) ainsi que de bureaux et laboratoires au Complexe scientifique du gouvernement du Québec situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

Les chercheurs, et tout le personnel de ces centres, travaillent avec des partenaires ou des collaborateurs privés, des universitaires ou encore divers ministères, selon les projets et les études en cours.

- L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

L'IRDA est une corporation de recherche à but non lucratif constituée en 1998 par quatre membres fondateurs : l'Union des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Cette corporation a pour mission de réaliser des activités d'acquisition de connaissances, de recherche, de développement et de transfert, afin de mettre en place les bases d'un développement durable pour l'agriculture du Québec.

Il existe également des membres désignés soit la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et Nature Québec, des membres partenaires clients de l'IRDA et des membres partenaires de recherche et de transfert.

Les recherches sont principalement axées sur les sols, la gestion des engrais et la valorisation des engrais de ferme ainsi que la mise au point de techniques et pratiques agricoles conformes à une agriculture durable.

L'IRDA dispose de cinq centres de recherche situés à Deschambault, Québec, Saint-Hyacinthe, Saint-Lambert-de-Lauzon et le verger expérimental de Saint-Bruno-de-Montarville.

L'IRDA gère également un laboratoire d'analyse biologique (qui est accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour effectuer les analyses de détection des maladies de la Pomme de terre), un laboratoire d'analyses agroenvironnementales, un laboratoire de microbiologie environnementale et un laboratoire d'écologie microbienne. L'Institut dispose également de laboratoires mobiles dont un de mesure de la qualité de l'air, un laboratoire mobile de centrifugation pour séparer les phases liquides et solides de lisiers ou d'eau polluée par des résidus agricoles et agroalimentaires, un laboratoire d'olfactométrie destiné à identifier les odeurs et en mesurer l'intensité et enfin un laboratoire permettant d'évaluer le bilan agroenvironnemental des bâtiments d'élevage.

L'IRDA a adopté un plan stratégique de cinq ans (2006-2010) suite à une consultation de ses membres, de son personnel, de ses clients et de ses partenaires. Il est donc un reflet fidèle des besoins du milieu agricole en recherche, développement et transfert des connaissances en agroenvironnement.

6.3 Autres Réseaux de consultation et d'échanges auxquels l'UPA participe de façon active

Les fédérations spécialisées ou le personnel technique et professionnel de l'UPA participent à de nombreux comités sectoriels ou à des tables d'échange et de concertation à tous les niveaux.

- Les tables filières

Les Tables filières appelées aussi filières sectorielles sont des structures de concertation particulières du secteur agroalimentaire québécois mises en place par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Cette approche est une méthode de travail qui permet de regrouper tous les partenaires tant privés que publics d'un secteur spécifique. Ils discutent des enjeux fondamentaux du secteur et déterminent ensemble des meilleures voies de développement. Les échanges entre les membres d'une même table filière favorisent la concertation, le partage des idées et des façons de voir les choses, aident à mieux comprendre la dépendance mutuelle des partenaires et d'en tirer profit.

Une table filière comporte généralement au moins 25 % des membres qui sont des producteurs agricoles ou leurs représentants (représentants de fédérations spécialisées ou de l'UPA). Les membres d'une table filière se rencontrent quatre ou cinq fois par année et forment des comités de travail à

qui la table filière confie un ou des mandats pour traiter des problèmes spécifiques. Le comité ainsi formé dure le temps du mandat. Selon l'importance, l'urgence ou l'ampleur des sujets abordés, une table filière peut former de deux à sept comités concomitants par année.

Il existe actuellement 22 tables filières et elles couvrent tous les secteurs de la production agroalimentaire du Québec. Certaines sont beaucoup plus actives que d'autres.

- Les tables de concertation régionales

À l'image des tables filières, ces tables ont pour objectif le développement des régions, particulièrement dans le secteur agroalimentaire. Les partenaires sont essentiellement des producteurs agricoles et leurs syndicats de base ou les fédérations régionales, des représentants du monde municipal, industriel et gouvernemental incluant les principaux ministères impliqués dans le développement local et régional.

- Le Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

En 2000, le CRAAQ a regroupé les fonctions et services qui étaient offerts par le Comité de références économiques agricoles du Québec, du Conseil des productions végétales du Québec et du Conseil des productions animales du Québec.

C'est un organisme de concertation d'experts regroupés en comités par secteur de production qui discutent régulièrement des problèmes du secteur, cherchent des solutions et effectuent des enquêtes, des études ou une veille technologique afin de fournir aux producteurs et leurs conseillers la meilleure information concernant ce secteur d'activité. L'UPA est présente sur tous les comités, souvent par l'intermédiaire de producteurs spécialisés reconnus comme étant à la pointe des connaissances dans le domaine et par les représentants de groupes ou fédérations spécialisées ou encore par des professionnels de différentes directions de l'UPA.

Le CRAAQ est aussi un organisme chargé de colliger et vulgariser les informations économiques, scientifiques ou technologiques puis de les rendre disponibles auprès des utilisateurs. La diffusion de l'information se fait essentiellement par des publications spécialisées des guides ou tout autre moyen de communication jugé le plus apte à être consulté selon le sujet abordé et le public ciblé.

Les Comités spécialisés organisent régulièrement, en moyenne une fois par année, des colloques ou symposiums sur des thèmes précis auxquels sont

souvent invités des experts internationaux qui viennent partager leurs connaissances du sujet abordé. Certains de ces colloques peuvent attirer plusieurs centaines de personnes dont une part importante de producteurs agricoles. Le CRAAQ produit également des feuillets techniques mis à jour régulièrement qui servent de références économiques ou techniques largement utilisées par les producteurs, leurs conseillers et toutes les personnes travaillant en agriculture au Québec y compris les ministères et les organismes d'État.

7 - Particularité de l'approche de l'UPA en recherche, développement et innovation

Les quatre piliers de l'agriculture au Québec sont le mouvement syndical, le mouvement corporatif, le secteur privé et l'État. Chacun d'eux a une approche différente d'aborder la recherche et l'innovation en agriculture et agroalimentaire. Cependant, les objectifs visés rapprochent inévitablement le mouvement syndical et l'État. Ces deux partenaires favorisent la concertation et le partenariat pour atteindre le plus grand nombre possible de bénéficiaires pouvant profiter des retombées de la recherche du développement et de l'innovation. L'UPA désire améliorer la situation de l'ensemble des producteurs agricoles tandis que l'État espère développer les régions et favoriser une prospérité économique d'une part importante de la population. Cela les amène à travailler en étroite collaboration dans de nombreux domaines comme nous avons pu le constater dans les paragraphes précédents.

L'approche de l'UPA contraste grandement avec celle des coopératives qui visent en premier lieu les retombées pour leurs membres et pour les entreprises affiliées. Même si les coopératives occupent une place importante dans l'agriculture et l'économie au Québec, les retombées économiques de leurs activités ne profitent qu'à une portion de la classe agricole qui sont leurs membres ou associés. Par contre, elles occupent un volet commercial et de distribution que n'occupe pas le mouvement syndical.

La différence devient flagrante lorsque l'on considère le secteur industriel de l'agroalimentaire ou manufacturier. Le but premier devient alors les gains que peuvent faire une entreprise par la recherche et l'innovation par rapport aux autres entreprises du même secteur afin de ravir des parts de marché sur le même terrain que les concurrents. Au lieu de diffuser l'information, c'est le phénomène inverse qui est observé et les bons coups sont protégés par des brevets ou des secrets industriels garantis par des contrats notariés.

Pourtant, si on regarde plus globalement les situations, on peut faire des rapprochements et des similitudes concernant les problèmes rencontrés, les stratégies d'intervention, les obstacles comme les facteurs incitatifs à la

recherche, au développement et à l'innovation tant pour le milieu agricole que manufacturier et industriel en agroalimentaire.

8 - Similitudes et différences entre le secteur agricole et celui manufacturier ou de l'industrie alimentaire

Les entreprises agricoles sont des PME à bien des égards. Alors que l'on évalue la grosseur d'une PME manufacturière ou industrielle par le nombre d'employés, on peut juger de la grosseur d'une entreprise agricole par sa capitalisation en biens immobiliers ou par sa production.

Un avis émis par le Conseil de la Science et de la technologie intitulé «Pour une gestion stratégique de l'innovation dans le secteur manufacturier», en octobre 2006, a souligné que dans les PME, plus une entreprise industrielle ou manufacturière est importante, plus elle pourra consacrer facilement une partie de ses ressources en recherche et développement et à innover. On peut aussi observer que plus une entreprise est spécialisée sur un nombre restreint de produits, plus elle cherchera à innover et améliorer ses processus de production alors que les entreprises diversifiées vont, en général, se préoccuper des problèmes structurels ou organisationnels. Les dirigeants de PME, dont une partie sont autodidactes, n'ont pas toujours une formation universitaire ou technologique de pointe et ont développé leurs entreprises sans avoir recours aux services-conseils autres que ceux de leurs connaissances ou de leurs clients et fournisseurs. De plus, ces dirigeants sont souvent réticents à engager des compétences nouvelles et partager leur savoir, ils sont encore moins enclins à exposer à des étrangers les problèmes qu'ils essaient de régler, ce qui dans bien des cas peut amener un frein sérieux au développement de leur entreprise surtout dans le contexte relativement récent de concurrence étrangère intense qui a suivi la libéralisation des marchés et du commerce international. Par contre, les PME qui désirent performer et être compétitives adoptent le concept d'organisation apprenante, ce qui implique qu'elles doivent avoir à leur tête des dirigeants de haut niveau qui ont une vision claire de leur entreprise et de la place qu'ils veulent occuper dans le marché. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur du personnel bien formé et s'assurer d'une gestion intelligente et respectueuse des ressources humaines afin de favoriser la mobilisation de tous vers la réalisation des projets de l'entreprise. Il leur faut également garder les ressources humaines compétentes et bien formées par des conditions de travail et sociales adéquates. Enfin, leurs stratégies de développement doit faire appel à des réseaux de communication multiples afin de pouvoir aller chercher l'information de pointe utile et nécessaire dans le domaine de l'entreprise.

Par contre, les grosses entreprises peuvent, et les plus performantes le font, aborder tous ces aspects de la recherche, du développement et de l'innovation car elles disposent de ressources humaines et matérielles plus importantes. Les

ressources humaines qu'elles engagent en recherche et développement ont une formation universitaire ou technique de pointe et ces personnes n'hésitent pas à inciter les entreprises à aller chercher le complément de compétence dans les centres de recherche privés, universitaires ou gouvernementaux ou encore avoir recours à des services-conseils.

L'innovation va souvent être le fruit d'une gestion et d'une vision globale de l'entreprise, laquelle doit développer des stratégies d'innovation et de recherche à la fois sur les produits, les procédés de production, les moyens de commercialisation et les processus organisationnels, parfois partager même cette approche avec ses fournisseurs et sous-traitants. L'innovation organisationnelle est indispensable et préalable dans la plupart des cas à toutes autres sortes d'innovations car elle fait appel aux ressources humaines et à un contexte de travail qui permet de les conserver (développement et valorisation des compétences, partage du savoir et des connaissances, gestion de personnel multidisciplinaire et capable de travailler en réseaux).

Le problème des PME du secteur manufacturier vient du fait que ces entreprises ne disposent pas de toutes ces ressources. Une enquête effectuée par Agriculture et agroalimentaire Canada en 2006 intitulée «La nature et l'étendue de l'innovation dans l'Industrie canadienne de la transformation des aliments» mentionne que seulement 37 % des établissements du secteur de la transformation des aliments s'adonnent à l'innovation en produits et 23 % s'adonnent à l'innovation en procédés. L'enquête a également démontré que quatre grandes méthodes sont utilisées pour concevoir des innovations dans les PME : mettre au point des produits ou procédés entièrement nouveaux, adapter ou améliorer des procédés ou produits existants sur d'autres marchés, copier des produits trouvés sur d'autres marchés et finalement acheter de droits d'utilisation de procédés ou de production. L'enquête a également permis de constater que la majorité des PME du secteur manufacturier et industriel utilise peu les ressources existantes de recherche privées ou publiques alors que de nombreux programmes gouvernementaux existent et ciblent l'innovation et le développement (subventions et crédits d'impôts pour la recherche et le développement, programmes de formation, d'aide financière, établissements de recherche publiques et universitaires).

Le problème était similaire pour les PME agricoles jusqu'au début des années 80, jusqu'au moment où l'agriculture du Québec s'est de plus en plus spécialisée par secteur de production.

Il a donc fallu forcément remettre en question de l'entreprise les objectifs et l'adaptation au créneau de production dans lequel la nouvelle entreprise s'engageait. Il a été nécessaire de repenser tout le système de production et de prendre donc les avis des agronomes, des techniciens agricoles et le personnel des divers fournisseurs de biens et services toujours à la recherche de nouveaux clients dans un tel contexte. Lorsqu'une entreprise se modernise et se

spécialise, elle désire normalement démarrer dans ses nouvelles fonctions avec les dernières innovations dans le domaine choisi, ce qui ne peut se faire sans une consultation poussée avec les personnes les plus compétentes pour la conseiller et l'aider dans ses choix et dans la gestion nécessaire à sa nouvelle production. Pour mettre en marché les productions et gérer les investissements, les entreprises ont dû consulter soit les services conseils de leurs institutions financières, soit des services conseils en agroéconomie. Les entreprises qui ont hésité à suivre ce mouvement ont soit disparues, soit se sont résolues à effectuer la démarche plus tard pour survivre. Dès le début de cette nouvelle orientation de l'agriculture québécoise, les fédérations régionales ou spécialisées se sont impliquées pour aider leurs membres, les encadrer, les soutenir et leur fournir les informations concernant les spécialistes, chercheurs ou fournisseurs à contacter. Au niveau politique, la haute direction de l'UPA a fait preuve de clairvoyance et d'une volonté ferme de s'engager avec ses principaux partenaires et a pris les orientations et moyens en recherche, développement et innovation que nous avons décrits précédemment. Cette attitude des dirigeants de l'UPA à tous les niveaux (locaux, régionaux et provincial) a changé la mentalité des producteurs et dirigeants de PME agricoles. Ils ont compris qu'une activité aussi risquée, exposée et complexe que l'agriculture ne pouvait plus se faire seule, en s'isolant sur leur entreprise, ni sans un support technique, scientifique, commercial et économique intense. Ce support peut provenir du secteur privé ou des gouvernements. L'UPA s'organise pour aller le chercher.

Dans le document du Conseil de la science et de la technologie «Pour une gestion stratégique de l'innovation dans le secteur manufacturier», l'essentiel des recommandations (en page 113) se résume ainsi :

La vive concurrence de pays comme la Chine ainsi que l'ensemble des pays industrialisés nécessite de la part des entreprises qu'elles se transforment en organisations apprenantes. A cette fin, trois facteurs essentiels se dégagent avec force des travaux menés dans le cadre de cet avis :

- Les entreprises doivent avoir à leur tête une équipe dirigeante de haut niveau qui élabore une vision claire de l'entreprise ainsi qu'une stratégie pour concrétiser cette vision. Cela exige une gestion active du savoir de tout le personnel, du travailleur jusqu'au dirigeant principal;
- Pour implanter avec succès les innovations découlant de la stratégie globale, l'équipe dirigeante doit d'abord pouvoir s'appuyer sur du personnel bien formé. Elle doit aussi assurer une gestion intelligente et respectueuse de ses ressources humaines. Cette gestion devrait non seulement faciliter l'embauche et la rétention de personnel qualifié, mais surtout favoriser la mobilisation de tous vers la réalisation de la vision de l'entreprise;

- L'équipe dirigeante ainsi que le personnel stratégique doivent être reliés à de multiples réseaux afin d'avoir accès à l'aide nécessaire et à un maximum d'informations en provenance de plusieurs sources : clients, donneurs d'ordre et de sous-traitants, universités, consultants, laboratoires gouvernementaux, conseillers gouvernementaux, associations sectorielles, etc.

Dans les faits, les dirigeants de l'UPA ont adopté et appliquent l'essentiel de ces recommandations comme si l'ensemble des activités agricoles ne constituait qu'une seule très grosse entreprise et que cette entreprise-mère appliquait ses recommandations aux différents secteurs d'activités que couvrent les fédérations et groupes affiliés pour le bénéfice de tous les producteurs agricoles. Nous pouvons constater que les moyens mis en place par l'UPA viennent combler, en grande partie, ce qui manque aux PME du secteur manufacturier ou industriel, soit les ressources humaines et un contexte de travail en recherche et développement déjà décrit précédemment. Il est important également de rappeler le développement et la valorisation des compétences, le partage du savoir et des connaissances, la gestion de personnel multidisciplinaire et capable de travailler en réseaux et en synergie afin de trouver les meilleures solutions. Encore une fois, le rôle de l'UPA pour aller chercher toutes ces ressources et en réclamer d'autres au besoin pour les PME agricoles, fait toute une différence.

Une autre partie des recommandations de l'avis du Conseil de la science et de la technologie de 2006 précise «Si le passage d'entreprise à organisation innovante semble nécessaire pour que la PME manufacturière québécoise survive et prospère dans les conditions de concurrence actuelles, il suppose que les formes d'appui à l'innovation sont elles aussi conçues et gérées dans un cadre global et cohérent... Comme la Recherche et développement n'est qu'un des nombreux éléments d'une stratégie d'innovation, il apparaît important que le gouvernement s'assure que les différents programmes visant à soutenir l'innovation couvrent tous les aspects de celle-ci et surtout qu'ils soient dotés des moyens suffisants à cette fin.». Cette réflexion s'applique pratiquement mot pour mot (en changeant toutefois les mots entreprise et organisation par une agriculture et PME manufacturière par PME agricole) aux préoccupations actuelles afin de permettre aux efforts faits par le monde agricole québécois de porter des fruits et l'aider à passer les moments difficiles, voire de crise que nous connaissons actuellement.

Cette vision du Conseil de la science et de la technologie avait déjà été exprimée dans son rapport ***Pour une politique québécoise de l'innovation*** en 1998, où il était précisé, concernant la cohérence des actions qui doivent sous-tendre la mise en place d'une véritable politique de l'Innovation :

« De la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée jusqu'à l'aide à la commercialisation des produits sur les marchés étrangers, une véritable

politique de l'innovation recouvre de vastes domaines de responsabilité publique. Une telle politique ne peut être menée isolément, elle doit s'appuyer sur la convergence de stratégies industrielles et commerciales, de politiques d'éducation, de main-d'œuvre, de relations internationales, etc. Elle doit par conséquent pouvoir compter sur la collaboration des instances responsables de chacune de ces stratégies et de ces politiques. Elle doit en somme assurer que les interventions sectorielles des ministères et des organismes de l'État contribuent de façon significative à l'effort général. »

9 - Conclusion

Nous venons de voir que notre environnement va changer tant au plan social, économique que climatique et que tous ces facteurs vont influencer de façon importante l'agriculture et son commerce au Québec. Maintenant, nous avons une obligation comme société, c'est de s'adapter pour croître ou s'objecter aux changements et reculer.

Dans les faits, s'adapter, l'homme n'a cessé de le faire de toute son histoire lointaine ou récente. Ainsi, de nombreuses sociétés, organisations et métiers sont disparus pour laisser la place à du « nouveau » mieux adapté à leur environnement.

Je crois que l'UPA a démontré une grande capacité d'adaptation au cours des années et, particulièrement, récemment. Notre jugement, a priori, pourrait conclure autrement mais, généralement, c'est que nous oublions de mesurer l'ampleur du changement qui nous confronte par l'ampleur de la mondialisation.

Nous voilà donc condamnés à innover dans tous les secteurs d'activités au Québec. Sommes-nous prêts? Je crois que non.

Si nous comprenons cette nécessité, nous constatons que l'innovation se fait peu en dehors des grandes entreprises. Ainsi, les PME n'en font que peu et pourtant elles constituent l'élément principal de notre économie, particulièrement en région. Que leur manque-t-il? Un « intermédiaire » pour assurer le lien entre leur entreprise et la recherche et l'innovation.

Nous devons constater que l'UPA a agi dans un secteur économique où règne la PME et qu'elle a été un agent de liaison efficace qui a innové régulièrement. Les clubs agroenvironnementaux en sont une démonstration éloquent. Mon expérience m'a démontré qu'ils sont capables d'innovation environnementale stratégique et ainsi devenir des acteurs actifs pour solutionner des problèmes d'impact négatif sur la nature. Le programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole en est une démonstration éclatante. Ils ont su asseoir

ensemble agronomes, biologistes et producteurs agricoles. C'est là toute une innovation, croyez-moi!

Il est maintenant de l'UPA de montrer des capacités accrues de souplesse pour être un joueur encore plus actif au plan des productions dites « marginales », mais souvent associées à la qualité de vie des québécois.

Il est maintenant du gouvernement du Québec de confier et d'aider l'UPA à intégrer des nouveaux services destinés aux producteurs agricoles afin qu'ils s'adaptent aux changements qui sont arrivés et qui s'emplifieront dans l'avenir.

Pensons même que seule cette organisation pourrait vraiment accompagner ces travailleurs agricoles dont la détresse psychologique a atteint des sommets, conséquence probable d'un environnement qui a profondément changé autour d'eux.

Les gouvernements, tant fédéral que provincial, se doivent de continuer à aider et financer les efforts du monde rural et des producteurs agricoles à survivre aux crises profondes qui sont en train de remodeler l'agriculture nationale et internationale dans un contexte en constante évolution. Ceci est particulièrement vrai pour les situations sur lesquelles les entreprises ou les producteurs ne peuvent pas intervenir seuls, telles que la force du dollar canadien, la concurrence des marchés asiatiques ou la mondialisation du commerce et des échanges de produits agricoles, les pollutions au niveau continental ou mondial. Les changements climatiques et les impacts attendus sont une autre source de préoccupation importante car ils pourraient amener des modifications en profondeur des équilibres politiques, économiques, commerciaux, industriels et agronomiques auxquels nous essayons actuellement de nous adapter.

L'agriculture est indispensable au développement du Québec et de ses régions. Elle doit se faire chez nous et nous devrions soutenir au maximum ce secteur d'activités pour éviter de voir la production agricole nécessaire à l'alimentation des québécois se faire ailleurs aux dépens de nos producteurs agricoles. Le triste exemple de nombreuses entreprises manufacturières qui ont souvent bénéficié de l'aide de l'État pour s'établir et se développer, mais qui décident d'aller produire ailleurs est un avertissement à prendre au sérieux. Elles partent avec des capitaux et des technologies que nous leur avons permis d'acquérir ici et vont grossir sans scrupule la concurrence sur nos propres marchés laissant en prime un nombre de personnes sans emploi de plus en plus élevé. Des mesures devront être prises par les gouvernements pour éviter ce genre de situations en agriculture.

Toutes ces préoccupations qui ont amené à la création de la présente Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois sont

d'envergure nationale et internationale. Dans ce contexte, l'UPA peut jouer un rôle efficace en collaboration avec les gouvernements et la population en général. Les solutions ne pourront être trouvées et mises en application que par des structures impliquant le monde politique, syndical ou communautaire et privé, en informant la population et faisant appel à de larges consensus auprès de tous les intervenants de l'agriculture, mais aussi de la population du Québec.

Définitions

Innovation Le lancement d'un produit, d'une technologie ou d'un service dont les caractéristiques fondamentales ou les utilisations escomptées sont nouvelles ou diffèrent considérablement de celles d'autres produits, technologies ou services existants précédemment.

Développement Mise au point ou amélioration d'un appareil ou d'un produit en vue de sa commercialisation ou d'un usage durable.

Application des conclusions de la recherche ou d'autres connaissances scientifiques en vue de la création de nouveaux produits et procédés.

Phase qui suit le fruit de la recherche et vise à une application ou diffusion des résultats pour une utilisation future.

Recherche Chercher à mieux connaître ou définir ce qui est peu ou mal connu.

Ensemble des enquêtes, activités ou travaux scientifiques auxquels se livrent les chercheurs dans un domaine particulier.

Enquête originale entreprise de manière systématique par voie d'expérimentation ou d'analyse aux fins de l'acquisition de connaissances.

Recherche-développement Ensemble des étapes liées à la recherche de l'innovation (conception, mise au point et fabrication ou application d'un nouveau produit

Références

AVIS et RAPPORTS

Pour une gestion stratégique de l'Innovation dans le secteur manufacturier.
Avis présenté au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Gouvernement du Québec, par le Conseil de la science et de la technologie. Octobre 2006.

Samuel Bonti Ankomah, juin 2006. *La nature et l'étendue de l'innovation dans l'industrie canadienne de la transformation des aliments.* Rapport préparé par la Direction de la recherche et de l'analyse, Recherche stratégique, Agriculture et agroalimentaire Canada.

PUBLICATIONS

Jean Blanchet, 1998 *La Régie des assurances agricoles du Québec d'hier à aujourd'hui.*

Impression : La Renommée Inc.
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-33475-2

LA TERRE DE CHEZ NOUS .
Vol 75, N° 44-A, édition spéciale 75^{ème} anniversaire
Site web : www.laterre.ca

SITES INTERNET

UPA – L'Union des Producteurs Agricoles
<http://www.upa.qc.ca>

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- L'approche Filière
- Les Tables de concertation régionales, appelées aussi Tables de concertation agroalimentaires du Québec
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>

AGRICARRIÈRES
<http://www.agricarrieres.qc.ca>

Centre de recherche sur les grains. (CÉROM)
<http://www.cerom.qc.ca>

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
<http://www.craaq.qc.ca>

Clubs-conseils en agroenvironnement
<http://www.clubconseils.org>

Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)
<http://www.cdaq.qc.ca>

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement Inc. (IRDA)
<http://www.irda.qc.ca>

La Coop fédérée
<http://www.coopfed.qc.ca>

La Financière agricole du Québec
<http://fadq.qc.ca>